

École Doctorale

Sciences et Ingénierie des Systèmes,
Mathématiques, Informatique



Modalités de mise en œuvre du dispositif "Comités de Suivi Individuel"

*Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités
conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat*

Article 13

Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.

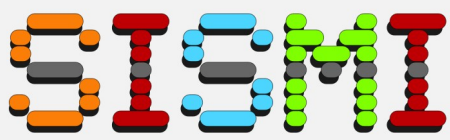
Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement. Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale.

Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant.

L'arrêté du 25 mai 2016, rappelé dans l'encart ci-dessus, consacre la mise en place d'un comité de suivi individuel (CSI) pour chaque doctorant. Son rôle est d'évaluer, au cours d'un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et l'avancement de son projet professionnel. Il ne s'agit pas d'une évaluation scientifique du programme de recherche du doctorant et de son directeur de thèse. Le CSI formule des recommandations et transmet un rapport au doctorant, au directeur de thèse et à l'école doctorale.

Dans ce document, nous présentons les procédures que nous souhaitons mettre en place pour tous les doctorants actuellement inscrits en thèse, afin de respecter le texte de l'arrêté en l'appliquant aux spécificités de notre école doctorale.

- 1) **Composition du CSI.** Pour chaque doctorant, le comité est constitué au minimum de 2 membres :
 - un représentant de l'école doctorale
 - un enseignant-chercheur « extérieur » ayant une expérience d'encadrement et pouvant apporter un regard extérieur pertinent à l'échelle de l'école doctorale. A cette fin,
 - pour l'UP et l'ENSMA il n'est pas membre du laboratoire où travaille le doctorant (permutation XLIM-LMA-LIAS) ,
 - pour l'UL il n'est pas membre du département où travaille le doctorant (permutation Math-Info-Electronique-Optique),
 - si elle le souhaite, l'équipe de recherche peut inviter, à ses frais, un expert du sujet à participer au CSI, à condition qu'il soit extérieur à la CoMUE Léonard de Vinci et qu'il ne participe pas à l'encadrement du doctorant.
- 2) **Suivi à 9 mois.** Le doctorant prépare son entretien (évaluation des moyens humains et des conditions de la recherche, avancées, positionnement par rapport à la feuille de route initiale, formations doctorales, perspectives de valorisation, organisation du travail,...). Pour l'UP et l'ENSMA il remplit un formulaire en ligne et joint un rapport d'avancement de quelques pages présentant le sujet et son contexte, ainsi que les premiers résultats et les perspectives



École Doctorale

Sciences et Ingénierie des Systèmes,
Mathématiques, Informatique



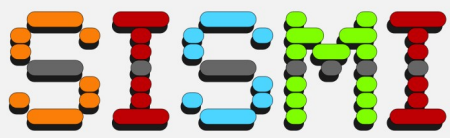
pour les deux prochaines années. Nous souhaitons explicitement que ce rapport ne soit pas travaillé avec les encadrants, de manière à faire un état des lieux objectif des avancées du doctorant. Parallèlement, un questionnaire est envoyé au directeur de thèse. Ces questionnaires et le rapport sont remis aux membres du CSI qui s'entretiennent avec le doctorant pendant une dizaine de minutes sur la base des documents remis. Un rapport d'entretien est transmis au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Le rapport d'avancement et l'entretien de suivi conditionnent la réinscription en 2e année de thèse.

- 3) **Suivi à 12 mois.** L'école doctorale fait le bilan de formation du doctorant et le doctorant propose, en accord avec son directeur de thèse, son plan de formation pour l'année suivante.
- 4) **Suivi à 21 mois.** Le doctorant prépare son entretien sur le même principe que pour le suivi à 9 mois, avec la perspective de la soutenance, de la rédaction, de la valorisation et de l'insertion professionnelle. Pour l'UP et l'ENSMA, le doctorant remplit un formulaire en ligne et joint un rapport d'avancement de quelques pages présentant le sujet et son contexte, ainsi que les avancées ou difficultés rencontrées par rapport au programme établi lors de l'entretien à 9 mois. Nous souhaitons explicitement que ce rapport ne soit pas travaillé avec les encadrants, de manière à faire un état des lieux objectif des avancées du doctorant. Parallèlement, un questionnaire est envoyé au directeur de thèse. Ces questionnaires et le rapport sont remis aux membres du CSI. Le doctorant prépare une présentation devant le CSI (10min d'exposé puis 5min de questions) en **respectant scrupuleusement** le format suivant, en particulier le temps et le nombre de slides projetés (présentation Beamer ou Powerpoint) :
 - *slide 1* : présentation du sujet de thèse (il ne s'agit pas d'un exposé technique)
 - *slide 2* : objectifs prévus de la thèse
 - *slide 3* : état d'avancement par rapport au projet
 - *slide 4* : valorisation de la recherche (exposés, publications, posters)
 - *slide 5* : liste des formations effectuées (professionnelles, thématiques, spécialité)
 - *slide 6* : liste des mobilités nationales et internationales effectuées ou prévues

Un rapport d'entretien est transmis au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Le rapport d'avancement et l'entretien de suivi conditionnent la réinscription en 3e année de thèse.

Parallèlement, l'équipe de recherche et les encadrants et les responsables scientifiques sont invités à faire exposer au doctorant ses travaux devant les membres de son laboratoire (soutenances à mi-parcours ou Journées Des Doctorants organisées par le laboratoire, ainsi que cela se passe déjà au XLIM/UL).

- 5) **Suivi à 24 mois.** L'école doctorale fait le bilan de formation du doctorant et le doctorant propose, en accord avec son directeur de thèse, son plan de formation pour l'année suivante.
- 6) **Suivi à 30 mois.** L'école doctorale fait le bilan de formation du doctorant en vue de la soutenance de thèse et organise un entretien avec le doctorant et son directeur de thèse en vue de préparer la soutenance de thèse et le projet professionnel du futur docteur.
- 7) **Suivi à 36 mois.** En cas de projet de demande de dérogation d'inscription en 4e année de thèse, l'école doctorale organise un entretien avec le doctorant et son directeur de thèse.
- 8) **Suivi à 40 mois.** Un entretien est organisé en cours de quatrième année afin de planifier la remise du manuscrit et la soutenance de thèse.



École Doctorale

Sciences et Ingénierie des Systèmes,
Mathématiques, Informatique



Comités de médiation

Afin de résoudre des différends entre le doctorant et le directeur de thèse, un Comité de Médiation peut être constitué par le directeur de l'école doctorale afin d'apporter un accompagnement personnalisé au doctorant. Il se compose au minimum de :

- un représentant de la direction de l'école doctorale
- un représentant du directeur du laboratoire
- le membre « extérieur » du CSI suit le doctorant (parrain)
- un médiateur extérieur ou un expert scientifique extérieur au laboratoire